

LACOSTE



Mackenzie MERCURIO, photographie, 2023

BULLETIN MUNICIPAL – ETE 2025

MAIRIE DE LACOSTE

Tel : 04 90 75 82 04

Courriel : mairie@lacoste-84.com

Site : www.lacoste-84.com

Sommaire

Sommaire	p. 1
Mot du Maire	p. 2
Etat civil -In Mémoriam	p. 3
En langue d'ici	p. 4
Actualités	p. 5
Comptes rendus des conseils municipaux	p. 10
Finances	p. 15
Vie culturelle	p. 17
La Cure	p. 19
Ecole	p. 21
CCFF	p. 24
Action sociale	p. 27
Mise à l'honneur	p. 29
Urbanisme	p. 30
Associations	p. 31
Informations municipales	p. 34
Informations administratives	p. 37
Fête votive	p. 39

Rédaction

Commission Bulletin Municipal et Communication de la Mairie de Lacoste

Responsable de la publication

Mathias HAUPTMANN

Membres

Mathias HAUPTMANN

Arlette LEROY

Patricia LOUCHE

Alexandra MORETTI

Monique PAQUIN

Aline SALVAUDON

Conception graphique - Mise en page

Géraldine ALLEMAND – Nancy MATTIA

Impression

L'Imprim Apt sur papier 100% recyclé blanc couché satin

Notre couverture



Mackenzie MERCURIO

MacKenzie MERCURIO est née en 1994 à Houston, Texas.

Elle est une photographe exposée internationalement, spécialisée dans le paysage et le portrait.

La plus jeune de quatre enfants et ayant quitté son pays natal en 2017, l'identité et la mémoire sont devenues des motifs clés dans son travail.

Mackenzie est également directrice de la galerie La Mob à la Maison Dora Maar, un programme de résidence d'artistes et d'écrivains basé à Ménerbes.



Lacostoises, Lacostois,

Nous voici de nouveau face à l'été et ses chaleurs qui ont bien débuté. Soyez prudents et protégez-vous. Les nombreuses pluies de l'hiver et printemps ont contribué à une forte poussée de la végétation mettant nos agents des services techniques à une contribution plus souvent renouvelée.

Ces pluies ont renforcé les réserves souterraines de façon rassurante et la verdure des végétaux repoussera, d'autant le seuil des dangers incendie.

A ce sujet, nous avons obtenu de nouveau cette année, en réunion de sous-commission départementale pour la sécurité contre le risque incendie de forêt, la dérogation pour accéder à la Forêt des Cèdres intercommunale, en risque « très sévère » dans une zone accessible au public bien déterminée.

Notre projet de création de logements sur l'Orientation d'Aménagement de Programmation (OAP) n°1 en entrée nord du village avance bien.

Suite à un appel à candidatures au printemps dans le cadre d'une « consultation d'opérateurs en vue de la cession d'un tènement foncier pour la réalisation d'un programme mixte de logements sur la commune », deux entités ont été retenues. Un choix va être effectué pour les départager avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier (EPF) début juillet et la partie administrative de ce gros projet si important pour notre commune pourra débuter cet été. La bonne nouvelle dans le cadre de ce dossier consiste en l'accord par COFIMAB (filiale du Crédit Foncier de France) de nous vendre les 3 parcelles de terrain bordant l'assiette du projet. Cette acquisition rendra possible l'implantation des ouvrages techniques nécessaires (bassin de rétention d'eau, transformateur électrique, ...) sans diminuer la surface dédiée au projet urbain.

Toujours dans le cadre de ce projet, l'implantation d'une borne à incendie est prévue au bord de la départementale peu avant le croisement Lumières-Apt.

De même, la démarche pour acquérir le terrain qui supporte les poubelles sur le croisement est toujours en cours. La complexité relative de ce dossier réside dans le fait que c'est une famille bretonne nombreuse qui est propriétaire indivis de ce bien. Cette acquisition permettra d'installer 8 conteneurs de poubelles enterrées bien nécessaires également au projet de logements mais aussi à la salubrité du lieu très souvent encombré par des déchets sauvages et illégaux. Cela est un point noir sur toute la commune et une implantation de caméras est à l'étude.

Concernant l'acquisition de l'immeuble attenant à la mairie, c'est imminent. L'emprunt a été souscrit, le géomètre a délimité les différentes entités et les notaires sont en train de réaliser l'acte. Cela s'avère peut-être un peu compliqué au regard de l'imbrication des volumes en copropriété expliquant le retard.

La révision de la carte « aléas risque incendie feu de forêt » de la commune a été effectuée. Malgré mon intervention en sous-commission à Avignon, il en ressort que c'est encore plus sévère qu'auparavant. A la base, elle comportait 2 risques, du « très fort » et du « moyen ». Il y a été rajouté du « faible » et du « fort » malgré les obligations légales de débroussaillage entreprises par tous. En fait ce sont tout simplement les règles générales qui se sont durcies.

Notre marché hebdomadaire a repris avec succès le mercredi matin encadré par notre nouveau policier municipal Patrick Bonnet. Il a également contribué à l'amélioration du règlement avec Jean et Bruno Pitot, évacuant toutes tensions négatives.

La « modification simplifiée » de notre PLU est en relecture pour être intégrée en septembre dans le document et la partie « révision simplifiée » prendra, elle, un petit plus de temps car une enquête publique sera nécessaire.

Concernant l'école, notre tentative de création d'un RPI avec Ménerbes a échoué et nous aurons une classe unique à la rentrée 2025, ne remettant absolument pas l'avenir de l'école en cause. J'ai eu une rencontre avec le Directeur du DASEN fin avril à Avignon qui m'a assuré que dès que l'effectif d'élèves remonterait à 26-27 élèves, nous retrouverions notre 2ème classe. Cette promesse a été faite devant témoin en l'occurrence Monsieur le Sénateur Jean Baptiste BLANC qui m'a accompagné pour ce rendez-vous.

Malgré l'instauration des zones limitées à 30 km/h dans le village, la vitesse excessive reste toujours un point noir et préoccupant. Pour parfaire encore le cadre et mieux sensibiliser les conducteurs, une « zone de rencontre » est matérialisée sur la chaussée avec des marquages au sol et des panneaux indicatifs réduisant la vitesse à 20 km/h aux abords des commerces du « Moulin » et du « Café de France », Rue sous Barri et Rue du Temple. La vitesse reste excessive également route de Ménerbes en entrée de village après le croisement du château. Il est fortement conseillé aux conducteurs en faute malgré l'indication du radar pédagogique, de surveiller leur vitesse car des relevés d'infractions à l'aide de radars cinémomètres inopinés vont être diligentés.

L'été est là, place aux vacances et à toutes les activités le caractérisant. La fête votive se prépare avec les associations du village et d'autres manifestations également.

Restons sereins et cultivons le bien vivre ensemble malgré le contexte mondial préoccupant.

Mathias Hauptmann.



Naissances

MERCURIO LIARDET Pénélope née le 11 décembre 2024
de MERCURIO Mackenzie et LIARDET Philippe

LOUAFI Nour née le 17 décembre 2024 de LOUAFI
Zakaria et AMANZOU Nasséra

BOULANGER Ambre, née le 23 avril 2025 de Clément
BOULANGER et Marine MOUDENC

Cordiales félicitations aux parents



Décès



GIRARD Raymonde née BOUSCOUS le 6 mars 2025
CUFFINI Angelo le 28 mai 2025

Nous avons une pensée pour ceux et celles qui nous
ont quittés et dont nous conservons le *souvenir*.

IN MEMORIAM

Raymonde GIRARD



Raymonde BOUSCOUS était née à Paris le 01/07/1932.

Dans les années 1938/1939, ses parents sont venus habiter à Saint-Pantaléon, puis à Goult et ensuite à Lacoste.

Elle s'est mariée avec Jean GIRARD et a eu trois enfants : Maurice, Jean Pierre et Rémy et quatre petits-enfants.

Elle a tenu, avec son époux, la boulangerie de Lacoste pendant une dizaine d'années.

Raymonde était une personne très calme, discrète et attentionnée pour sa famille et amis.



Lei melons de Ravoire (vèrs 1970)

Coma èra païsan a l'Avellan, lo René Ravoire comencèt de menar au mercat de Cavallhon lei recòrdas de quauquei vesins amé lei sieunas. Pauc a cha pauc, venguèt coma aquò cortier e menèt au mercat lei recòrdas de mai en mai de païsans. Aguèt un camion plus grand, faguèt de mai en mai de causas. Lei tèrras, lei menava plus gaire. Fasiá un autre mestier, èra vengut cortier, per de bòn.

Quand veniá la fin dei melons, a la fin de l'estiu, ne preparava per la confisariá. Recuperava totei lei fons de melonièras, melons vèrds o madurs e lei donava a pretzfach a de fremas de Lacòsta o d'autrei vilatges a l'entorn que i levavan la rusca e ne fasián de lescas que sarián puèi confidas ai confisariás d'Ate.

Aquèu trabalh se fasiá au vilatge, dins sa ramisa, una ramisa que veniá de faire bastir e que se ne serviá tot l'estiu per reçaupre leis recòrdas deis uns amé deis autrei, Li passavan la nuech, cargadas sus lo amion per anar l'endeman matin au mercat.

Per preparar aquestei melons per la confisariá, i aviá perèu un òme que per començar copava lei melons en dos e lei portava ai fremas que finissián lo trabalh, e jusque que fugan en lescas. Aquèu paure òme l'aviá pas bèla ! Aviá pas lo temps de badar. Èu, èra pagat a l'ora mai lei fremas, elei, èran pagadas au pes, e volián pas esperar. Deviá totei lei contentar ! Lo paure, mancava pas de trabalh !

Aviá gaire lo temps de jogar au Don Juan. N'aviá pas mila e tres, que non ! n'aviá que quauqueis unas, mai n'aviá per dessus tèsta ! Era pas aquí per galejar ! E pasmens galejavan, que de faire anar la lenga empacha pas de faire anar lei mans !

Gui Matieu

Les melons de Ravoire (vers 1970)

Alors qu'il était exploitant agricole à l'Avellan, René Ravoire commença de porter au marché de Cavillon les récoltes de quelques voisins avec les siennes. Il devint ainsi petit à petit courtier et il mena au marché de plus en plus de récoltes de plus en plus d'agriculteurs. Il eut un camion plus grand, fit les choses en plus grand. Cultiver les champs ne devint plus son activité principale. Il faisait désormais un autre métier : il était réellement courtier.

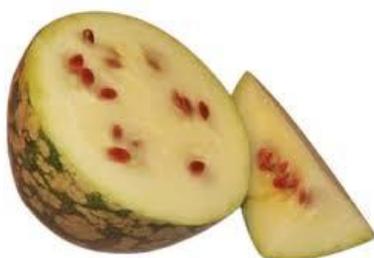
Lorsqu'arrivait la fin de la saison des melons, à la fin de l'été, il en préparait pour la confiserie. Il récupérait tous les fonds de melonnières, melons verts ou melons mûrs et les donnait à la pièce à des femmes de Lacoste ou des villages environnants qui en ôtaient l'écorce et en faisaient des tranches qui seraient ensuite confites dans les confiseries d'Apt.

Ce travail se faisait dans la remise, une remise qu'il venait de faire bâtir et qui tout l'été servait à recevoir les récoltes des uns et des autres. Elles y passaient la nuit sur un camion qui irait au marché le lendemain matin.

Pour préparer ces melons pour la confiserie, il y avait aussi un homme qui pour commencer coupait les melons en deux et les portaient aux femmes qui finissaient le travail, jusqu'à ce qu'ils soient en tranches. Ce pauvre homme ne l'avait pas belle ! Il n'avait pas le temps de s'amuser ! Il était, lui, payé à l'heure, mais les femmes étaient payées au poids et ne voulaient pas attendre. Il devait toutes les contenter ! Le pauvre ne manquait pas de travail !

Il n'avait guère le temps de jouer au Don Juan. Il n'en avait bien sûr pas mille et trois, il n'en avait que quelques-unes, mais il en avait par-dessus la tête ! Il n'était pas là pour plaisanter ! Et pourtant on plaisantait car de faire aller la langue n'empêche pas de faire aller les mains !

Guy Mathieu



Le parc de sculptures de Lacoste

Le projet est de créer un nouvel espace vert ouvert au public sur un terrain acquis en 2022 par la commune, situé sur le Chemin de Peyre Fiot.

Les œuvres d'artistes ayant un lien fort avec Lacoste, seront disposées sur un parcours aménagé. L'objectif est aussi de proposer aux habitants et aux visiteurs un espace arboré de détente et de fraîcheur (en exposition Nord) à proximité du village, avec une vue magnifique sur le Mont Ventoux.

Un avant-projet paysager a été réalisé en juin 2022 par l'Atelier Tissot, ainsi que des travaux préliminaires de débroussaillage.



L'aménagement s'est poursuivi en 2023 avec le tracé du parcours, et au printemps 2024 avec le nettoyage de déchets réalisé par l'équipe technique, la plantation d'arbres et d'arbustes et la pose de ganivelles (clôtures en bois) sur la terrasse haute (intervention de Zou Vaï, entreprise à but d'emploi du pays d'Apt).

L'entreprise Salva a réalisé en 2024-2025 la réfection des murs de soutènement, la rampe et l'escalier en pierre sèche permettant de cheminer entre les deux terrasses.

L'entreprise « le Monde de Gaïa » spécialiste en ferronnerie a installé cet hiver sur la terrasse du bas un garde-corps métallique de 120m linéaires. Les travaux se poursuivront cet été et cet automne avec l'aménagement du cheminement, la pose de bancs, table de pique-nique et signalétique. Et bien sûr l'installation des sculptures sur leurs socles, pour une inauguration espérée fin 2025!

Restauration du chemin communal de la Cachaude : Les travaux sont terminés



Le projet, réalisé par l'entreprise Silvasud, a concerné la réfection de 207 m linéaires de calade, la reprise des murs de soutènement, la pose d'un éclairage léger au sol à déclenchement par détecteur de présence, la pose de barrières en entrée et sortie.

Merci à l'entreprise et au SCAD pour cette belle réalisation



Acquisition d'un immeuble Place de la Mairie



L'acquisition de l'immeuble mitoyen à la Mairie est en cours.

Cette maison sur 4 niveaux est très ancienne, avec des parties médiévales.

Sa rénovation permettra notamment une extension de la partie basse de la mairie mais également l'accès aux étages supérieurs de la mairie actuelle par un escalier intérieur.

L'aménagement d'une salle d'archives aux normes est envisagé avec la possible création d'un logement.

Réhabilitation des portes et remparts – Phase 2

Fin 2024 et début 2025, nous avons restauré le linéaire du mur du rempart situé entre la Rue Basse et la Rue de l'Arnaudo (rempart du bas) ainsi que celui situé sous le Château entre le Portail de la Garde et la Maison Forte (rempart du haut).

Le montant des travaux s'est élevé à 39 010,00€ HT suite au lancement d'un appel d'offre de marché public.

Ils ont consisté en une dévégétalisation complète des remparts, la reprise des éléments instables et leur confortement ainsi que l'étanchéité générale de l'ouvrage.

Sur le rempart du bas, le repositionnement des différents câblages présents a été réalisé au mieux et

le rejointoiment à pierre vue a été réalisé sur l'ensemble de l'ouvrage alors que sur le rempart du haut il a été réalisé seulement sur les parties qui le nécessitaient.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise MOUTTE d'Apt, grâce aux subventions de la Région Sud, du Département, de la Fondation du Patrimoine et des dons de nos généreux donateurs sous la maîtrise d'œuvre du Parc régional du Luberon et ses architectes Patrick COHEN et Coline PHILLY.

Nous sommes très fiers de ces travaux et remercions vivement tous les intervenants investis sur cette réalisation.



Rempart du bas
Vue de la Rue Basse



Rempart du bas
Vue de la Rue de l'Arnaudo



Rempart du haut

Enfouissement Lignes Enedis et Orange Chemin de la Teppe

Ce chantier de grande envergure puisqu'il a nécessité un étalement sur 2 exercices comptables auprès du SEV pour sa réalisation, est pratiquement terminé.

Après la reprise des enrobés sur la départementale, viendra le retrait définitif des poteaux sûrement au mois de septembre, la période estivale étant peu propice à l'avancée des chantiers.

Les riverains et les usagers de la D106 bis pourront retrouver une circulation fluide sur cette voie enfin libre de tout chantier et de tout engin de travaux publics.

Ce chantier à plusieurs étapes techniques de la part de Enedis et Orange consistera en l'enfouissement de toutes les lignes et retrait des poteaux, chaque prestataire opérant sur sa propre compétence ce qui prolonge les délais. L'intervention d'Orange pour l'enfouissement de ses propres lignes devrait être effective courant d'été.

Actuellement, les lignes Enedis sont enfouies assurant un double objectif :

- une sécurisation et une fiabilité des réseaux en améliorant la qualité d'alimentation par la disparition de ces tronçons aériens qui ne seront plus soumis aux aléas climatiques,
- la sécurité des usagers, en limitant les risques de chute de poteaux par exemple, comme cela a été le cas ce printemps avec un poteau très menaçant après un vent violent.

L'impact positif sur l'aspect paysager dans le quartier et sur les propriétés bordées par ces lignes sera optimal après la suppression des poteaux prévue en septembre.

Ce chantier a été entièrement financé par le Syndicat Vaclusien d'Electrification.

Merci aux riverains et aux usagers empruntant le Chemin de la Teppe pour leur compréhension et leur patience face à ces travaux qui ont généré des nuisances durant des mois pendant le chantier.

Installation de conteneurs enterrés



L'installation de conteneurs enterrés a été réalisée Place des Tilleuls, devant l'abri bus.

Ces travaux ont été réalisés durant le mois de mars avec l'installation de 6 colonnes de réception :

- 3 pour les ordures ménagères,
- 2 pour les emballages / tri sélectif
- 1 pour le verre.

Le lieu a été choisi autant pour sa proximité avec le village que pour la facilité de la collecte. Le résultat est correct du point de vue esthétique.

d'Apt Luberon et installé par le SIRTOM avec une participation de la commune d'un montant de 5 261,50€, cet ouvrage a l'avantage en plus de l'accessibilité de rester propre.

Un grand merci à la CCPAL et au SIRTOM pour cet équipement.

Financé par la Communauté de Communes Pays

Non à la fermeture du service de chirurgie du Centre hospitalier d'Apt

Le conseil municipal de Lacoste se mobilise face à la fermeture annoncée par la signature d'une pétition et la participation des élus aux manifestations.



Changement des menuiseries sur le bâti du complexe sportif de Queyrus

Le remplacement de toutes les menuiseries du bâtiment a été réalisé par l'entreprise Aptalu en toute fin d'année 2024 lui rendant toute sa dignité.

Ces travaux se sont élevés à 14 857,05€ HT.

Ils ont été subventionnés à hauteur de 70% par l'Etat et le Département.

Nous les remercions pour leur aide.



Fête de la musique

Le 21 juin, grosse affluence au stade pour la soirée DJ électro « Berlin Connection », organisée par l'association Ohmculture en collaboration avec le Foyer Rural.

Reprise du marché hebdomadaire saisonnier

Vous pouvez retrouver le marché hebdomadaire saisonnier sur la Place de l'Eglise tous les mercredis de 8h00 à 13h30 jusqu'à début octobre.

Vous y trouverez des stands alimentaires (fruits et légumes, fromage, pains, nougat, bonbons, ...) et différents stands vestimentaires.



Après-midi de Cohésion

Le 11 Juin, la mairie de Lacoste a organisé sur le boulodrome une nouvelle demi-journée de cohésion pour les élus et les agents communaux afin de maintenir la motivation, la cohésion des salariés, favoriser la communication et l'esprit d'équipe.

Au programme : Grillades, concours de boules et « bonne entente ».

Cet après-midi fut un beau moment d'échanges et de convivialité à renouveler.

Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux s'est déroulée le Vendredi 17 Janvier 2025 à 18h30 à la Salle Jeannot Madon.

C'est en présence de M. Jean-Baptiste Blanc, Sénateur et de nombreux élus du Conseil Régional et de la Communauté de Communes que le Maire, Mathias Hauptmann a présenté le bilan de l'année écoulée de tous les travaux qui ont été réalisés sur la commune et ceux à venir.

Il a présenté Nancy Mattia, recrutée en septembre 2024 au poste d'accueil des usagers au secrétariat de la mairie et a annoncé l'arrivée de Patrick Bonnet, policier municipal, recruté en partenariat conventionné avec la commune de Goult.

En fin de cérémonie, M. le Maire a mis à l'honneur M. Olivier Mazel, Responsable Technique du Comité Communal de Feux de Forêt (CCFF) de Lacoste (voir article p 25).



Présentation du Policier Municipal

La commune a le plaisir d'accueillir, Patrick BONNET, policier municipal dont le poste est mutualisé avec la commune de Goult.

Patrick BONNET est un enfant du pays. Il a travaillé dans les Police Municipale des communes de Grasse, Antibes Juan-Les-Pins et Apt.

Son rôle est prioritairement de « servir » conformément à la devise de la Police Municipale.

Il est à l'écoute et sous les ordres de M. le Maire qui est le chef de la Police Municipale.

De manière générale, il a pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

En milieu rural il est également amené à accomplir des missions en lien avec l'urbanisme, l'environnement, le débroussaillage, les codes de la route et de la sécurité routière.

La commune de Lacoste a signé une convention de mise à disposition avec la commune de Goult afin qu'il puisse effectuer ses missions au quotidien sur les deux territoires.

Nous lui souhaitons la bienvenue.



Les procès-verbaux des séances du conseil municipal sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.lacoste-84.com/fr/comptes-rendus>.

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 13 Février 2025

Présents : Mmes - Mrs Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA
Absent excusé : Bruno PITOT a donné procuration à Mathias HAUPTMANN
Ouverture de la séance à 17h30

1°) Nomination du secrétaire de séance : Aline SALVAUDON

2°) Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2024 **Vote à l'unanimité**

3°) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DEC-2024/17 : Conservation, sécurisation et mise en valeur du Mur du rempart situé entre le Portail de la Garde et la Porte de l'Unité -Avenant N°1 -11 500,00 HT€

DEC-2024/18 : REGION SUD- Patrimoine rural non protégé 2025 : 16 200,50€

DEC-2025/01 - Décisions modificatives sur le budget primitif 2024 - 6 300,00€

DEC-2025/02 : Décisions modificatives sur le budget primitif 2024 - 100,00€

4°) Budget primitif 2025- Ouverture de crédits - Délibération n°-2025/01

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que certaines dépenses imputables en section d'investissement doivent être engagées avant le vote du budget primitif 2025.

M. le Maire propose l'ouverture de crédits suivante :

Prog 10146- Matériel d'équipement 2025
-C/2183: Matériel informatique + 1 000,00€
-C/2188- Autres +3 000,00€

Vote à l'unanimité

5°) Subvention à la coopérative scolaire - Délibération n°2025/02

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que la subvention 2024 destinée à la Coopérative scolaire n'a pas été versée.

Il propose de verser la somme de 1 425,00€ pour l'année 2025. **Vote à l'unanimité**

6°) Dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR)- Délibération n°2025/03

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de restauration du bassin des Terrasses du

Passet. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 35 045,00€ HT.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la Région Sud au titre du Patrimoine rural non protégé au taux maximum de 50%.

Ces travaux étant susceptibles d'être subventionnés au titre de la DETR 2025 – Bâtiments/ équipements communaux, M. le Maire propose de solliciter l'Etat pour l'attribution de cette aide au taux de 20% soit un montant de 7 009,00€. **Vote à l'unanimité**

7°) Région Sud - Réhabilitation du bassin des Terrasses du Passet- Approbation du projet et du plan de financement -Délibération n°2025/04

M. le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de restauration du bassin des Terrasses du Passet.

Il rappelle le plan de financement et propose au conseil municipal d'adopter l'opération. **Vote à l'unanimité**

8°) Centre de Gestion - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse-- Délibération n°2025/05

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui 127 collectivités et établissements publics (dont la commune de Lacoste), a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2025.

M. le Maire propose de confier au CDG 84 la mission de conclure un nouveau contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, pour couvrir les risques statutaires. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2026

Régime du contrat : capitalisation.

Les taux de cotisation seront soumis à la commune préalablement afin qu'elle puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG84 à compter du 1er janvier 2026.

Vote à l'unanimité

9°) Convention de mise en commun d'un agent de police municipale entre les communes de Goult et Lacoste- Délibération n°2025/07

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes de GOULT et LACOSTE ont décidé de procéder au recrutement conjoint d'un agent de police municipale afin de mutualiser ce poste pour répondre aux besoins recensés en matière de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique sur leur territoire.

La mutualisation du service de police, implique la mise en place d'une convention de mise en commun valable un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Vote à l'unanimité

10°) Délibération annuelle relative aux acquisitions et cessions opérées en 2024 par l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) - Délibération n°2025/08

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune et l'EPF PACA ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation de projets en procédant à des acquisitions foncières au travers d'une convention d'intervention foncière.

Le CGCT demande aux communes de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées.

L'action de l'EPF permet de suivre périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour le compte de la commune en nous adressant annuellement un récapitulatif des acquisitions et des cessions.

Vote à l'unanimité

11°) SIRTOM : Convention de co-maitrise d'ouvrage pour la mise en place de containers enterrés - - Délibération n°2025/08

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation de containers enterrés sur la Place des Tilleuls.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux étant réalisée par le SIRTOM, il est nécessaire d'établir une convention afin d'organiser avec le SIRTOM les modalités d'une co-maitrise d'ouvrages pour les travaux et les fournitures.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 20 Mars 2025

Présents : Mmes - Mrs Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Jean SALVA

Absents excusés : Aline SALVAUDON a donné procuration à Patricia LOUCHE, Monique PAQUIN a donné procuration à Mathias HAUPTMANN, Serge LOZE

Ouverture de la séance à 17h30

1°) Nomination du secrétaire de séance : Bruno PITOT

2°) Approbation du procès-verbal du 13 Février 2025

3°) Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

DEC-2025/03 : REGION SUD- Modification de la subvention Patrimoine rural non protégé 2025 – 17 055,00 HT€

4°) Approbation du Compte Financier Unique (CFU)- Délibération n°-2025/09

Le Compte Financier Unique (CFU) 2024 est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif.

Mme Patricia LOUCHE donne lecture du CFU.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Recettes	813 450,42 €
Dépenses	- 593 742,40 €
Résultat de l'exercice 2024	219 708,02 €
Excédent reporté 2023	+ 350 562,02 €
Part affecté à l'investissement	- 188 799,18 €

Excédent global de fonctionnement 381 470,86 €

M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Patricia LOUCHE.

Vote à l'unanimité

5°) Affectation du résultat - Délibération n°2025/10

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par M. le Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement	381 470,86 €
Résultat de l'exercice	219 708,02€
Part affecté à l'investissement	-188 799,18€
Excédent de fonctionnement reporté	350 562,02€
Solde d'exécution section d'inv	-79 884,04€
Solde d'exécution de l'exercice	114 837,49€
Résultat antérieur reporté excédentaire	- 194 721,53€
Solde des restes à réaliser de l'exercice	64 052,14€
Déficit de financement de la section d'inv	-15 831,90€

Le Conseil Municipal,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) 15 831,90€

Report excédentaire en fonctionnement : 365 638,96€

Vote à l'unanimité

6°) Attribution de subventions aux associations - Délibération n°2025/11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subventions ont été faites auprès de la Mairie pour l'année 2025.

Suite à la réunion de la commission finances, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

A Bonnieux Généalogie	150,00€
ADIL	66,30€
Clic Présage	200,00€
Fondation du Patrimoine	100,00€
Foyer Rural	1 900,00€
La Strada	600,00€

Vote à l'unanimité

7°) Modification du tableau des effectifs - Délibération n°2025/12

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'agent qui occupe le poste du secrétariat général au grade d'adjoint administratif principal 1ère Classe a bénéficié d'un avancement de grade au poste de rédacteur par promotion interne lors de la séance 24 Septembre 2024. Il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1ère Classe et de créer un poste de rédacteur à compter du 01/04/2025.

Vote à l'unanimité

6°) Société Publique Locale Territoire Vaucluse : Modification statutaire et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société - Délibération n°2024/33

M. le Maire donne lecture des modifications statutaires relatives à la composition du capital social et à l'objet social de la SPL Territoire Vaucluse.

Vote à l'unanimité

8°) Modification des modalités de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel -R.I.F.S.E.E.P - Délibération n°2025/13

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la mise en place du RIFSEEP au sein de la collectivité à compter du 1er Mai 2019 uniquement pour les catégories C.

Du fait de la création d'un poste de rédacteur qui appartient à la catégorie B, M. le Maire propose d'étendre le RIFSEEP aux catégories B et A à compter du 1er Avril 2025 sachant que le Comité Social Territorial a été saisi et a émis un avis favorable en séance du 18 mars.

Vote à l'unanimité

9°) Modification des modalités de mise en œuvre du compte épargne temps (CET)-Délibération n°2025/14

M. le Maire rappelle que le Compte Epargne Temps (C.E.T.) permet de conserver, sur plusieurs années, les jours de congés, de RTT, voire les récupérations et heures supplémentaires non pris.

Il a été instauré dans la collectivité en 2015 avec la possibilité d'épargner uniquement les congés annuels. A la demande des agents, la commune a saisi le Comité Social Territorial afin qu'il soit alimenté par :

- Le report de congés annuels,
- Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT,
- Les jours de repos compensateurs

Et que les modalités d'utilisation du CET soient :

- Les congés annuels

Vote à l'unanimité

10°) Création d'un marché hebdomadaire saisonnier- - Délibération n°2025/15

M. le Maire rappelle que le marché a été suspendu en 2024 en raison de problèmes rencontrés avec les exposants lors de la saison 2023.

Après concertation il a été décidé de l'organiser à nouveau cette année.

Ce marché saisonnier, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire se tiendra avec une fréquence hebdomadaire le mercredi de 8h00 à 13h30 du premier mercredi des vacances scolaires dites « de printemps » de la première zone jusqu'au premier mercredi du mois d'octobre.

Vote à l'unanimité

11°) Convention de groupement dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo/Adelphe en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer avec Citeo- Délibération n°2025/16

Dans le cadre de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) intègre plusieurs dispositions et objectifs portant notamment sur le développement du geste de tri en dehors du domicile d'ici au 1er janvier 2025.

Citeo et Adelphe souhaitent accompagner les communes et leurs groupements compétents pour la collecte des emballages ménagers, ainsi que celles en charge de la salubrité pour les dépenses d'investissement nécessaires à l'équipement des zones principalement concernées.

Au travers des éléments demandés, cet Appel à projets vise ainsi à

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.

- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

Ces obligations et cet appel à projet s'adressent aux communes seules compétentes au titre de la collecte et / ou salubrité pour réaliser les actions de nettoyage.

Les regroupements de projet autour d'un EPCI sont recommandés et leur financement est majoré de 10%.

Etant donné que la commune doit changer ses corbeilles de rue, il a été décidé de se joindre à cet appel à projet

Les nouvelles corbeilles seront à double flux conçues pour la collecte et le tri des déchets dans les espaces et publics.

Elles seront financées à hauteur de 400€ par corbeille.

Je vous demande de m'autoriser à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce projet.

Vote à l'unanimité

12°) Budget primitif 2025- Ouverture de crédit- Délibération n°2025/17

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que certaines dépenses imputables en section d'investissement doivent être engagées avant le vote du budget primitif 2025.

Il rappelle que l'assemblée peut l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, sachant qu'elles ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2024.

M. le Maire propose l'ouverture de crédits suivante :

Prog 10127- Parc de sculptures

-C/212: Aménagement de terrain + 13 000,00€

Vote à l'unanimité

13°) Information

Présentation de Patrick BONNET, policier municipal dont le poste est mutualisé avec la commune de Goult.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 10 Avril 2025

Présents : Mmes - Mrs Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Monique PAQUIN, Jean SALVA

Absent excusé : : Serge LOZE a donné procuration à Aline SALVAUDON,

Ouverture de la séance à 17h30

1°) Nomination du secrétaire de séance : Alexandra MORETTI

2°) Approbation du procès-verbal du 13 Février 2025

3°) Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

DEC-2025/05 : Instauration d'un droit de place sur le marché hebdomadaire saisonnier de la commune

Tarifs emplacement en vigueur : 0,80€ le m2.

Tarifs emplacement en vigueur pour les commerçants passagers : 0,90€ le m2.

Tarifs électricité en vigueur : 2,10€ par jour de marché.

Tarif Véhicule: 3,10€ par jour de marché.

4°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales communale pour l'exercice 2025 - Délibération n°-2025/18

M. le Maire rappelle que par délibération du 11 Avril 2024, le conseil municipal avait maintenu les taux d'imposition des taxes directes locales communales à :

-Taxe d'habitation (TH) : 9,47 %

-Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :32,10 %

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 45,45 %

M. le Maire rappelle propose de les maintenir à nouveau pour l'année 2025. **Vote à l'unanimité**

5°) Budget primitif 2025- Délibération n°2025/19

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté par la commission des finances comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT : 1 140 700,00€

Section d'INVESTISSEMENT : 607 900,00€

TOTAL 1 748 600,00€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 5 Juin 2025

Présents : Mmes - Mrs Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Monique PAQUIN, Jean SALVA

Absents excusés : Bruno PITOT a donné procuration à Mathias HAUPTMANN, Alexandra MORETTI a donné procuration à Aline SALVAUDON

Ouverture de la séance à 18h00

1°) Nomination du secrétaire de séance : : Aline SALVAUDON

2°) Approbation du procès-verbal du 10 Avril 2025

3°) Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

DEC-2025/06 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles - Montant des travaux : 10 616,10€ TTC - Montant de la subvention : 6 369,66€

DEC-2025/07 : Désignation du Cabinet d'avocats GIL-FOURRIER, CROS, CRESPIY en tant que représentants de la commune de LACOSTE dans la procédure contentieuse la SCI La Tour du Rocher

DEC-2025/08 : Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de la répartition du produit des amendes de police - Année 2025 Montant des travaux : 7 767,69€ HT - Montant de la subvention : 5 437,00€

DEC-2025/09 : Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon - Fonds de concours 2025

Montant des dépenses : 26 026,17€ HT - Montant de la subvention : 12 890,00€

DEC-2025/10 : Constatation de provisions 2025 pour créances douteuses - Provision de 33,00€

DEC-2025/11 : Modification de la régie de recettes existante

4°) Création de trois emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité - Délibération n°-2025/20

M. le Maire rappelle que les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Compte tenu de la nécessité de recruter un agent pour assurer la surveillance et l'entretien de la forêt des Cèdres du Petit Luberon et d'un agent pour renforcer l'équipe technique communale, il convient de créer deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité hebdomadaires.

- Il propose de créer deux postes d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures du 15 Juin au 15 Septembre 2025 inclus pour assurer la surveillance et l'entretien de la forêt des Cèdres du Petit Luberon (un poste mutualisé avec les communes de Ménerbes et Bonnieux et un autre avec la CCPAL) et un poste du 1er Juillet au 31 Août 2025 sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie

hiérarchique C pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Vote à l'unanimité

5°) Attribution de subventions aux associations - Délibération n°-2025/21

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subventions ont été faites auprès de la Mairie.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

L'école du chat de Ménerbes	400,00€
Cent cible (fête votive)	1 900,00€
Foyer Rural (fête votive)	1 200,00€
Département de Vaucluse (FSL)	193,00€

Vote à l'unanimité

5°) Acquisition de terrains par la commune - Délibération n°-2025/22

M. le Maire expose au conseil que la commune a sollicité le propriétaire de trois parcelles de terrains sises Le Haut Claux et le Bas Claux Nord. Ces terrains étant limitrophes de la zone à urbaniser concernée par l'Orientation d'Aménagement de Programmation (OAP) à l'entrée du village la commune aurait la maîtrise foncière nécessaire autour de l'OAP. Le prix de vente proposé est de 25 000,00€ net vendeur.

Vote à l'unanimité

6°) Convention d'expertise « Aide à l'archivage » CDG 84- Délibération n°-2025/23

M. le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de Vaucluse a développé au service des collectivités du département une prestation facultative d'« aide à l'archivage ».

Les tarifs proposés pour les collectivités et établissements publics affiliés sont les suivants :

-diagnostic gratuit pour l'archivage papier,
-forfait pour la journée d'intervention de 250 € (estimée à 1 jour pour les communes de – 2 000 habitants), frais de déplacement et de repas compris.

Vote à l'unanimité

7°) Avis sur la centrale biomasse de Provence à Meyreuil et Gardanne - Délibération n°-2025/24

Aline SALVAUDON informe l'assemblée que le projet, « Centrale Biomasse de PROVENCE consiste à adapter la tranche 4 existante en vue d'assurer une production d'électricité avec du bois en combustible principal en remplacement des combustibles fossiles actuels.

Avis défavorable à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.

Bilan Financier Positif du Mandat Municipal

À l'issue de ces cinq années de mandat, nous avons le plaisir de vous présenter un **bilan financier positif**, fruit d'une gestion rigoureuse, responsable et tournée vers l'avenir de notre commune.

Pour aborder ce bilan, nous rappelons les années « Covid » qui ont fortement impacté le quotidien municipal tant sur le plan de son fonctionnement (organisation des ressources humaines) que sur le plan financier avec toutes les augmentations qui s'en sont suivies (prix des matériaux, de l'énergie, etc...). Il a fallu intégrer ces paramètres dans

notre gestion, y faire face tout en conservant un bon niveau d'investissement dans l'intérêt et au service de notre population.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle est globale et libre d'emploi. Elle est fixée chaque année par la loi de finances.

Pour Lacoste, la part forfaitaire de la DGF est passée de **4 504,00 €** en 2020 à **64,00 €** en 2024. Une carence importante pour notre commune rurale.

1. UNE SITUATION FINANCIERE SAIN

- **Excédent budgétaire annuel systématique** sur les 5 dernières années,
- **Capacité d'autofinancement en hausse** passant de 9 210,00€ en 2020 à 200 323,00€ en 2024.
Notre commune a renforcé sa capacité à financer ses investissements sans recourir à l'endettement et a poursuivi son désendettement passant de 226 569,00 € en 2020 à 150 117 en 2024 soit une baisse de 33,70 %,
- **Un endettement maîtrisé** : il est de 340,00€ par habitant, bien en deçà des moyennes départementale (915,00 €/hab), régionale (985,00 €) et nationale (499,00€) pour les communes de taille équivalente.
- **Charges réelles de fonctionnement contrôlées** : malgré le contexte post-covid, les charges évaluées à 406 982 € en 2020 ont connu une progression modérée jusqu'en 2023 avec une diminution amorcée en 2024 de -1,8 %.

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2020/2024
Produits réels de fonctionnement	435 054	440 733	586 636	650 865	746 692		14,7 %	71,6 %
Charges réelles de fonctionnement	406 982	436 522	503 945	536 127	526 731		-1,8 %	29,4 %
Capacité d'autofinancement brute	28 072	4 212	82 691	114 738	219 961		91,7 %	683,6 %
Capacité d'autofinancement nette	9 210	-14 971	63 460	95 599	200 323		109,5 %	2 075,1 %
Dépenses d'équipement	57 024	239 468	412 989	352 489	237 202		-32,7 %	316,0 %
Dettes financières	226 569	208 125	188 895	169 755	150 117		-11,6 %	-33,7 %
Fonds de roulement	519 297	363 874	138 330	155 866	301 865		93,7 %	-41,9 %
Trésorerie	508 907	360 934	152 422	171 708	304 467		77,3 %	-40,2 %

Source DGFIP

2. MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilisation des charges de personnel malgré l'augmentation des services rendus à la population. Nous avons la chance d'avoir des agents investis, polyvalents, ce qui limite l'emploi d'agent extérieur et les dépenses afférentes.
- Optimisation des coûts (énergie, fournitures, entretien...) grâce à une politique d'achats plus efficiente (renégociation des contrats de fournitures d'énergie, contrat photocopieuses, etc ...) et à la mutualisation de certains services (police municipale).

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Charges générales	112 093	103 993	153 344	152 436	153 087	0,4 %	36,6 %
Charges de personnel	258 588	289 771	299 733	330 677	323 683	-2,1 %	25,2 %
Charges de gestion courante	31 501	38 282	46 623	48 634	45 950	-5,5 %	45,9 %
Charges réelles financières	4 800	4 339	4 245	4 380	3 946	-9,9 %	-17,8 %
Charges réelles exceptionnelles	0	138	0	0	64		

Source DGFIP

3. HAUSSE MAITRISEE DES RECETTES

- **Unique augmentation des taux d'imposition locale** durant le mandat en 2022. Le taux de la taxe foncière est resté pratiquement stable sauf pour les propriétaires de résidence secondaire.
- Poursuite de la valorisation du patrimoine communal (location de salles, loyers des logements communaux, concessions forestières, droits de place, etc.)
- Recours systématique aux subventions auprès de l'État, de la Région et du Département pour tous les projets éligibles.

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Ressources fiscales	362 509	378 113	484 207	534 448	615 625	15,2 %	69,8 %
Dotations et participations	42 233	29 183	17 868	21 601	39 180	81,4 %	-7,2 %
Ventes et autres produits courants non financiers	23 283	26 845	49 858	94 816	91 888	-3,1 %	294,7 %
Produits réels financiers	0	0	0	0	0	-	-
Produits réels exceptionnels	7 029	6 592	34 704	0	0	-	-100,0 %

Source DGFIP

4. UN INVESTISSEMENT SOUTENU ET STRATEGIQUE

Au total, **1,3 million d'euros d'investissements** ont été réalisés sans compromettre l'équilibre budgétaire :

- Scolaire : mise en place d'une chaudière à pellets à l'école, création d'une aire de jeux
- Culturel : rénovation de la salle des Fêtes, restauration des remparts
- Sportif : rénovation des vestiaires au stade
- Communaux : achat de matériel et modernisation des équipements
- Travaux de voirie
- Rénovation de l'éclairage public en LED avec une baisse notable de la facture énergétique
- Création d'espaces verts avec le jardin de sculptures, rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Aménagements à la Forêt des Cèdres du Petit Luberon

5. UNE VISION DURABLE ET RESPONSABLE

- Constitution d'un **fonds de réserve** pour faire face à l'imprévu
- Lancement de projets structurants pour l'avenir : création d'un nouveau quartier sur le site de l'OAP n°1 le Haut Claux
- Acquisitions de terrains augmentant ainsi le patrimoine communal
- Maintien de l'information à la population en toute transparence par le biais du bulletin municipal
- Soutien continu aux associations par le biais de subventions

**Grâce à une gestion prudente mais ambitieuse,
nous laissons une commune en bonne santé financière,
avec des réalisations concrètes, des services améliorés
et une capacité d'investissement préservée pour l'avenir.**

**Ce bilan témoigne de notre engagement envers vous et de notre volonté de bâtir
une commune attractive, durable et solidaire.**

Exposition « Lumières d'hiver » en mars 2025

Depuis de nombreuses années, Lacoste est devenu le refuge privilégié des artistes.

Christian et Sophie Le MELLEC ont construit leur nid en 1998, avec leurs deux filles: Oriane et Aube.

Des photos en noir et blanc, tirées de son livre « Lumière d'Hiver » (édition Le Bois d'Orion), ponctuées par des textes poétiques représentaient un aperçu de son ouvrage, qui a été longuement mûri et perfectionné au fil du temps.

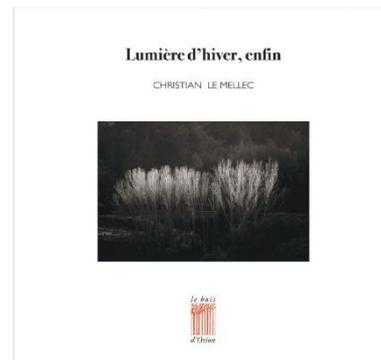
L'ensemble créait un espace propice à la contemplation des paysages, autour de Lacoste, dans la lumière d'automne et d'hiver. Ces clichés ont été pris autour du village de Lacoste et ses environs.

Un des aspects remarquables du travail de Christian, est la combinaison de la profondeur du regard que ces photos appellent à la subtilité des poèmes qui nous élève.... Cette double orientation nous permet de contacter des espaces insoupçonnés au creux de nous-mêmes.

EXPOSITION Photographie & Poésie

CHRISTIAN LE MELLEC

La Cure (place de l'église) • Lacoste
7, 8 et 9 mars 2025



À l'occasion de la parution du livre
Lumière d'hiver, enfin
de Christian Le Mellec – éditions Le bois d'Orion

7 mars : 16h-20h • 8 mars : 16h-19h • 9 mars : 16h-19h
Vernissage : 7 mars 2025 / 18h

Exposition peinture et photographie en Août 2024

De Véronique MEREDITH et Mackenzie MERCURIO



Ces deux personnes, chacune à leur manière, rejoignent parfaitement la multitude des Artistes de Lacoste.

Une photographie de Mackenzie illustre la couverture de ce bulletin et la description de ses œuvres.

Véronique se dénote par ses peintures à l'huile semi-figuratives aux couleurs flamboyantes. Ces paysages de la Provence et d'ailleurs vous invitent, pour certains, vers la contemplation et l'évasion, pour d'autres vous amènent vers le libre arbitre de votre imagination.

Ses dessins à l'encre décryptent fort bien son talent de manier la plume.

Vous aurez l'occasion de venir admirer ses toiles du **14 au 20 juillet 2025**, à la Cure et de découvrir également les sculptures de Nigel Roberts, qu'il crée avec des objets de récupération.

LA GARANCE EN NOMADES A LACOSTE

« Corps Sonores » Création Massimo Fusco

Le dimanche 27 avril, à la salle Jeannot Madon, la Garance, Scène nationale de Cavaillon, nous a présenté son spectacle « Corps Sonores » en trois sessions (14h, 16h, 18h) composé de 15 personnes.

Au sol se trouvaient des coussins en forme de galets. Le public était invité à s'allonger en se munissant d'écouteurs.

Un fonds sonore diffusait les sons d'oiseaux nous plongeant dans une ambiance « cosy ».

Dans les casques, des voix d'enfants sur le témoignage du handicap.

Deux hommes déambulaient parmi nous et proposaient des massages.

Le public goûtait à une relaxation complète au cours de laquelle il pouvait se libérer de tout souci et profitait pleinement de cette détente.



« Vaslav »

Cabaret musical - Olivier Normand

Une créature de cabaret nous bouleverse avec son répertoire, sa voix et sa dégaine.

De *Vaslav*, on pourrait dire bien des choses...

Que c'est un tour de chant pour une créature de cabaret sortie de son environnement naturel. Un concert à la shruti-box (instrument indien) qui voyage dans les répertoires et les époques. Un spectacle d'une infinie tendresse sur le genre et sur les artifices dont nous usons pour, paradoxalement, nous dévoiler.

On traverse des morceaux de Monteverdi à Gainsbourg, de Caetano Veloso à Nirvana, de Bob Marley à Brigitte Fontaine, entre ragga, rock, classique et jazz.



Vaslav, c'est surtout un moment de partage entre fantaisie et émotion. Car, derrière *Vaslav* se niche le performeur Olivier Normand : habitué du cabaret de Madame Arthur, danseur, comédien, chanteur, créature, il incarne un androgyne poétique vêtu d'une robe noire de velours, entre Barbara, Greta Garbo et David Bowie. Pailletée et littéraire,

telle une magicienne délicate, une sorcière élégante, « iel » nous hante... longtemps encore après l'avoir découverte sur scène. Un bijou d'intelligence et d'humour.

« *Olivier Normand s'aventure dans un cabaret de son cru, exquis d'élégance et de délicatesse. Un pur moment de grâce. [...] Tout est fin, et drôle, et délicat, et élégant. Avec Vaslav, il invente un concept : le cabaret érudit. De la haute couture poétique qui l'habille de mots et de notes et nous étoile les oreilles autant que les yeux.* » **Marie Plantin, juin 2024, Sceneweb**

« *Un éblouissant miroir du monde.* » **Télérama**

Vendredi 21 Novembre 2025 à 19h00

Salle Jeannot Madon

Durée 1h / Tarifs 3€ > 10€ / Conseillé à partir de 16 ans

Réservations par internet sur le site www.lagarance.com / Ou par téléphone : 04 90 78 64 64

A Lacoste, vous bénéficiez de services publics mutualisés autour des activités postales et financières, du livre et du tourisme gérés par la commune avec l'aide de La Poste et de l'intercommunalité Pays d'Apt Luberon.

La Cure est habituellement ouverte toute l'année et deux agents municipaux se relaient pour assurer un accueil de qualité. Depuis plus d'un an, la Cure a des horaires modifiés et nous vous remercions de votre compréhension. Quelques fermetures justifiées sont possibles. Nous les signalons par un affichage sur la porte et au guichet.

Les services de la Cure sont ouverts les lundi, mercredi, jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h, les mardi et vendredi de 9h à 11h30. Fermés le samedi.

La mairie de Lacoste met à votre disposition les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 17h de la documentation touristique, la possibilité de retourner vos livres empruntés à la bibliothèque et un service de photocopies.

La distribution et le ramassage du courrier sont assurés normalement sur la commune. Pour les courriers et colis avisés, la date et le lieu de retrait sont notés sur l'avis de passage du facteur. En dehors de ces horaires, vous pouvez vous rapprocher du bureau de Poste d'Apt.

Les médiathèques du réseau du Calavon vous accueillent également à Apt, Bonnieux, Gargas, Goult, Joucas, Murs, Roussillon, Saignon, Saint Martin de Castillon et Saint Saturnin lès Apt pour les prêts et les retours de documents.

Les bureaux de tourisme Pays d'Apt Luberon sont ouverts à Apt, Ménerbes, Roussillon et en saison à Bonnieux, Céreste et Saint Saturnin lès Apt.

L'agence postale communale

La Poste célèbre l'univers de One Piece en proposant une collection de timbres inédits en France dédiés à la série jeunesse. Après Naruto ou encore Pokémon, ce sont les fans d'un des mangas les plus populaires qui vont être contents.



Découvrez le carnet de 12 timbres illustrant les différents membres de l'équipage de "Chapeau de Paille" : Zoro, Sanji, Chopper, Brook, Jinbe, Robin... ainsi que leur célèbre navire, le "Thousand Sunny". Et envoyez des courriers avec une touche d'aventure et de piraterie !



Découvrez également le carnet de 12 timbres Astérix avec les célèbres personnages du village gaulois, accompagnés de leurs bulles et des fameuses onomatopées !

A moins que vous ne préfériez l'édition **Mélodie d'oiseaux...**



A l'accueil de l'agence postale, les heures limites de dépôt du courrier et des colis sont : du lundi au vendredi à 11h

Toutes les boîtes aux lettres de La Poste sont relevées selon les heures notées sur chacune d'entre elles.

Tous les horaires de vos points de contact La Poste sont mis à jour sur le site officiel de La Poste :

<https://localiser.laposte.fr/vaucluse/>

Quelques chiffres : 1 151 objets pris en charge (lettre suivie, recommandée et colis) et 1 621 opérations traitées à l'agence postale de Lacoste de mai 2024 à mai 2025.

La bibliothèque municipale

La bibliothèque a le plaisir de vous accueillir toute l'année. Nous sommes aussi à votre écoute par téléphone au 04.90.06.11.36 ou par mail bibliotheque@lacoste-84.com.

A Lacoste, vous pouvez découvrir plus de 2 721 documents parmi la fiction et les documentaires pour les adultes et la jeunesse. Avec le réseau des médiathèques du Calavon, vous avez aussi accès à une collection de 131 380 documents parmi les livres et les livres numériques, les cd, les vidéos, les jeux, les vinyles et même des œuvres d'art ! Ainsi qu'aux ressources numériques par le Service Livre et Lecture.

Le prochain passage du bibliobus du Service Livre et Lecture de Vaucluse est prévu en octobre !

L'inscription pour le prêt est de 8€ pour un an

- gratuit pour les enfants de moins de 18 ans, les étudiants et les personnes bénéficiaires des minima sociaux -

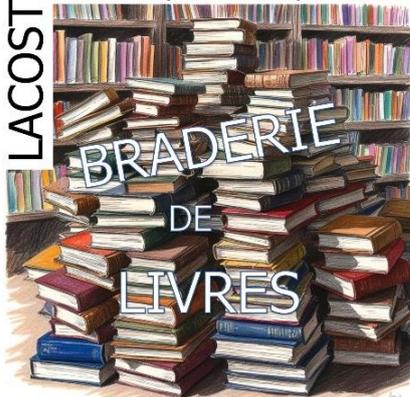
jusqu'à 20 documents pour 3 semaines maximum

sur le réseau des médiathèques du Calavon à Apt, Bonnieux, Gargas, Goult, Lacoste, Joucas, Murs, Roussillon, Saignon, Saint Martin de Castillon et Saint Saturnin les Apt.

Accédez au prêt de livres numériques sur tous les écrans de votre liseuse, votre tablette ou votre ordinateur.

Catalogue en ligne : <http://ccp-apt-pom.c3rb.org>

Bibliothèque municipale



Romans, Polars, Jeunesse...

DU 16 JUIN AU 10 JUILLET 2025

Les enfants des deux classes de l'école de Lacoste ont été accueillis tout au long de l'année scolaire pour le prêt de livres. Une belle initiation au choix de livres et au goût de la lecture qu'ils peuvent poursuivre en s'inscrivant et en venant à la bibliothèque en dehors du temps scolaire (gratuit pour les moins de 18 ans).



« Vivre connectés »

L'accès est libre depuis votre domicile à cette offre gratuite et légale de ressources numériques (cinéma, autoformation-savoirs, presse, espace jeunesse). Vous pouvez ainsi regarder un film classique ou récent, lire, feuilleter la presse magazine, ou vous formez dans de nombreux domaines depuis chez vous.

Découvrez le service pendant 10 jours et inscrivez-vous à la bibliothèque pour poursuivre l'expérience.

L'office de tourisme intercommunal

Chaque année, l'équipe de l'OTI travaille à la mise à jour des éditions pour proposer une documentation toujours aussi riche ! Toutes les brochures sont disponibles dès à présent dans nos bureaux d'information et en ligne sur le site de l'OTI

www.luberon-apt.fr



L'agenda de l'été : le guide indispensable pour une saison animée vient de paraître et il regorge d'animations pour rythmer vos journées et soirées estivales !

Feuilleter ses pages, c'est découvrir un véritable éventail d'activités pour tous les goûts et tous les âges. Des concerts en plein air aux marchés nocturnes artisanaux, des festivals locaux aux ateliers créatifs pour enfants,

sans oublier les spectacles, les expositions, les randonnées thématiques et les animations sportives...



7ème édition des Sunsets Vignerons en Luberon

Au programme : balade dans les vignes, visite des chais, dégustation de vins & mets du terroir au coucher du soleil. 26 domaines participants, 6 thématiques gourmandes, une ambiance conviviale et des paysages sublimes !

Infos et réservations sur www.luberon-apt.fr/les-sunsets-vignerons-du-luberon

Lancement de la boutique en ligne de l'office de tourisme intercommunal !

Dès à présent, réservez votre expérience unique au cœur du Luberon directement depuis le site internet www.luberon-apt.fr/boutique telles que "Fabriquer votre pain", "Visites découvertes secrètes de nos villages" ou encore "Un dîner haut perché privatif en haut d'un platane".

Le magazine « Voyage » invite à la découverte, à la douceur et à l'évasion sur un territoire préservé avec des sites uniques et incontournables tels que les Ogres du Luberon. Un territoire avec une lumière exceptionnelle, des villages authentiques au riche patrimoine... Au fil des pages, découvrez des femmes et des hommes, les premiers ambassadeurs du territoire, à travers des reportages vivants : interviews, anecdotes, récits d'un savoir-faire traditionnel...



Trois jeux de piste à découvrir

"Intrigue dans la ville®" est un jeu-loisir adapté aux familles désireuses de partager une activité ludique et curieuse. Ce jeu vous fera découvrir autrement des lieux de la région. Vous pouvez ainsi mener l'enquête à Apt, Roussillon et dans les vignes du Mas Edem à Goult !

Partenaires de l'OTI

Chaque année, l'office de tourisme vous invite à devenir partenaire pour accroître votre visibilité et celle de la destination Pays d'Apt Luberon !

A votre disposition :

- Marine PICCA, relations Partenaires de l'OTI au 04.90.72.75.30
- Pascale LONG, démarche de classement au 04.90.72.71.30
- Virginie GARDI, gestion de la taxe de séjour au 04.90.72.71.31
- Bettina MATIAS, directrice de l'OTI Pays d'Apt Luberon.

CONTACTEZ-NOUS !

788 Avenue Victor Hugo, 84400 Apt
+33 (0)4 90 74 03 18
oti@paysapt-luberon.fr

Fermeture d'une classe à Lacoste :

un coup dur pour notre village mais rien n'est perdu !!

À la rentrée prochaine, notre école perdra l'une de ses classes. Une décision prise par la Direction académique en raison de la baisse des effectifs, et qui suscite une vive émotion chez les habitants, les parents d'élèves et vos élus locaux.

RPI : Retour sur un projet avorté

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous informions du projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Ménerbes visant à mutualiser les moyens scolaires afin d'assurer un enseignement de qualité et pérenne en milieu rural.

Ce projet nous tenait à cœur, car il garantissait le maintien de notre école sur le long terme.

Avec la baisse continue des effectifs dans les écoles concernées, le RPI permettait de répartir les classes sur 2 sites, tout en assurant un enseignement complet de la maternelle au CM2. Une navette scolaire devait assurer le transport des enfants entre les communes.

Après des semaines de concertation entre les élus de Ménerbes et Lacoste autour de ce projet commun, après la rédaction d'une convention présentée par la commune de Lacoste qui a nécessité beaucoup de temps et d'énergie, ce projet a échoué.

Autant ce projet présenté en conseil d'école de Lacoste avait remporté une adhésion à l'unanimité des personnes consultées (enseignantes, élus, représentants de parents d'élèves), autant ce projet a été refusé par les représentants de parents d'élèves de Ménerbes, les familles ayant exprimé leur crainte et le refus par le biais d'une consultation par mail.

Les élus de Ménerbes se sont donc ralliés à cette opposition sur le projet par délibération en conseil municipal du 18 février 2025.

Et l'Éducation Nationale dans tout ça?

Tout en soutenant le principe du regroupement, l'Inspection académique a rappelé que la baisse des effectifs pourrait conduire à une fermeture de classe. Elle a proposé un accompagnement

technique, mais n'a pas imposé ni proposé de solution, laissant la commune de Lacoste face à sa situation.

Fin avril, la rencontre entre Mathias Hauptmann, le Directeur de la DASEN et du sénateur Jean Baptiste Blanc qui soutient les communes rurales a été courtoise mais « soutenue ».

Avec un effectif aussi faible à la rentrée, l'école ne répond plus aux seuils fixés par l'Éducation nationale pour le maintien de toutes ses classes, la « sentence » devient inévitable. Mais le Directeur d'académie a annoncé que si le nombre d'enfant se situait entre 25-27 élèves à la rentrée, une deuxième classe pourrait être rétablie.

Retour à la case départ pour les élus de Lacoste

Bien évidemment, la décision de Ménerbes a été très décevante pour nous car nous portions beaucoup d'espoir dans ce RPI pour toutes les raisons évoquées plus haut.

A ce jour, nous enregistrons 3 nouvelles inscriptions, 2 départs (2 CM2) + 2 enfants dont les parents ont déposé une demande de dérogation soit un effectif de 19 à 21 élèves à la rentrée 2025-2026.

Genèse d'une baisse de l'effectif

Plusieurs facteurs interviennent dans cette analyse sommaire (liste non exhaustive) :

- la population vieillissante : c'est un constat à l'échelle nationale et, plus proche de nous, toutes les communes de notre CCPAL sont confrontées à ce même constat,
- le taux important des résidences secondaires sur la commune de près de 54 %,
- la diminution du nombre des naissances,
- le prix de l'immobilier,
- le non-respect de la carte scolaire : nombre de parents ont préféré demander une dérogation en désinscrivant leur(s) enfant(s) de l'école de Lacoste sur des motifs discutables ou des

parents qui résident à Lacoste et dont les enfants n'y ont jamais été scolarisés.

- la rotation importante des enseignants qui n'est pas rassurante.

Ne pas baisser les bras !

Tout d'abord, nous espérons que cette baisse d'effectif ne soit que temporaire.

Devant ce constat de désinscription (ou de non inscription), et ce, quelles que soient les raisons qui incitent les parents à inscrire leur enfant dans une autre école, la position du Maire, Mathias Hauptmann, est de systématiquement donner un avis défavorable aux demandes de dérogation.

En effet, il serait incohérent de défendre une classe ou une école tout en autorisant les départs par dérogation.

C'est une ligne politique forte de défense de l'école.

Savoir accueillir une nouvelle population par le biais de la création de nouveaux logements sur le site de l'OAP le Haut Claux, est un des enjeux sur lequel nous projetons beaucoup d'espoir pour augmenter l'effectif scolaire et pourquoi pas ré-ouvrir une deuxième classe dans les très prochaines années.

Le choix des élus consiste en la création de zones de résidence principale sur les OAP afin de maîtriser le foncier et éviter les spéculations immobilières.

Pour les élus de Lacoste, il est important de soutenir notre école qui est le cœur de notre village. En réduisant l'offre scolaire, on fragilise l'attractivité de notre territoire. C'est pourquoi nous serons très attentifs à l'évolution des inscriptions et nous défendrons la réouverture de la 2ème la classe dès que possible.

Un appel est lancé aux familles :

Notre école vous attend !

Le conseil municipal reste mobilisé pour maintenir une offre éducative de qualité en soutenant financièrement tous les projets éducatifs proposés par les enseignants et enseignantes afin de garantir un cadre d'apprentissage épanouissant pour nos enfants, en proposant une garderie scolaire aux horaires adaptés, un service de restauration de qualité.

Le conseil municipal garde espoir pour une réouverture prochaine.

Cette fermeture de classe n'est pas une fin, mais une parenthèse que nous voulons refermer au plus vite.

Bonne nouvelle !

M. Stéphane ANQUET vient d'être nommé sur le poste de Directeur de l'école et enseignant de l'unique classe pour la rentrée de septembre.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

CANTINE SCOLAIRE

Fin avril, un agent de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) s'est rendu à la cantine scolaire durant toute une matinée afin de réaliser une inspection sanitaire.

L'évaluation globale de l'inspection a été notée
« **très satisfaisante** ».

**Nous félicitons Corinne CABRERA,
pour son sérieux et son investissement sans faille
au service de nos petits écoliers.**



CARNAVAL :

Tous les enfants de l'école ont participé à la construction du Caramentran. Les élèves se sont déguisés. Ils ont pu participer à des jeux. Après l'école, l'association de parents d'élèves a organisé un défilé dans le village suivi du procès du Caramentran. Un goûter a clôturé les festivités. Malgré le temps capricieux, cet après-midi festif a été un succès.



SORTIE AU PARC DU COSMOS :

Les enfants ont pu partir en voyage dans les étoiles en visitant le parc du Cosmos des Angles. Ils ont participé à des ateliers adaptés à leur âge (visite du planétarium, construction d'une carte du ciel, spectacle de marionnettes pour découvrir les planètes...). Les élèves ont apprécié cette sortie.



PROJET CITOYENNETE :

Pour finir l'année, les grands travaillent sur les gestes qui sauvent tandis que les petits travaillent sur les dangers domestiques. Une sortie pour visiter la caserne des pompiers est organisée pour approfondir ces connaissances.



ET AUSSI :



Une intervenante du conservatoire de musique intervient tous les mardis avec les élèves de l'élémentaire. Tous s'investissent et progressent. Le vendredi, ils ont aussi un cycle de natation. Tous les élèves de l'école ont cuisiné pour la vente de gâteaux qui a été un succès.

Ce début d'année 2025 a été marqué par la mise à l'honneur d'Olivier Mazel, notre responsable technique et ami, lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.

Il s'est vu remettre deux belles distinctions. : la Médaille du Sénat remise par notre Sénateur de Vaucluse, Jean-Baptiste Blanc et la médaille du village de Lacoste remise par notre Maire, Mathias Hauptmann.

Nous les en remercions.



Voilà un hiver de plus de passé avec douceur. Nous espérons que vous avez abordé ce début d'année avec joie et douceur en vous préparant à passer un bel été.

Pour notre part, nous avons comme à chaque fois préparé la saison estivale.

Il est important de se préparer à toute éventualité. Le climat change et parfois le comportement de personnes peu soucieuses peut créer le drame en quelque instant. C'est la raison pour laquelle il faut être vigilant à tout moment.

Vous pouvez compter sur nous pour la prévention, l'intervention et l'information.

A ce jour, notre comité compte un effectif de 10 membres toujours prêts à rendre service à sa population.

L'Association Départementale des Comités de Feux de Forêts de Vaucluse a fêté ses 30 ans le 14 juin dernier. A cette occasion, tous les comités de feux de forêt de Vaucluse se sont réunis à Coustellet pour fêter cet anniversaire important. Alors bon anniversaire l'ADCCFF !

Régulièrement nous mettons l'un de nos membres à l'honneur.

Aujourd'hui c'est au tour de notre ami André Chastel, connu sous le surnom de Dédé.

Cela fait plus de 10 ans que Dédé est rentré avec nous au Comité des Feux.

Son engagement de tout instant, toujours avec joie et bonne humeur, au service des uns et des autres nous régale.

Toujours dans la discrétion mais dans l'action, qu'il soit en camion orange, dans son bob cat ou dans un autre de ses engins, il est présent.

Il connaît les moindres chemins du territoire communal. Il est une vraie chance pour notre équipe qui est toujours soudée depuis le temps.

Nous le remercions pour son engagement à nos côtés.



Sur ses quelques mots, nous vous souhaitons un agréable été

avec prudence et amusement.

Bel été à vous !

DISCOURS de MISE A L'HONNEUR D'Olivier MAZEL

Vendredi 17 Janvier 2025



Ancien Pompier Volontaire dans les Alpes Maritimes,

Olivier Mazel est actuellement Responsable Technique du Comité Communal de Feux de Forêt (CCFF) à Lacoste.

Il en a été également le Responsable Mairie durant ses deux mandats de Conseiller Municipal entre 2008 et 2020. C'est lui-même qui est à l'origine de la création de ce Comité Feux de Forêt.

Depuis très longtemps, Olivier Mazel tenait à ce que soit créé un Comité Feux de Forêt à Lacoste afin de protéger notre commune et anticiper dans la mesure du possible tout départ de feu et surtout intervenir rapidement, afin d'appuyer et guider les pompiers en intervention.

Sur son insistance et sur la décision du Conseil Municipal présidé par son Maire René RAVOIRE, le Comité Feux de Forêt de Lacoste fût créé par délibération du 23 juillet 1991.

L'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt du Vaucluse que nous connaissons aujourd'hui n'existait pas encore. La mission de ce CCFF était d'apporter au Maire son concours afin de lui permettre d'exercer ses responsabilités en matière de prévention des incendies. Il était constitué essentiellement d'élus avec Monsieur Mazel en parallèle, mais sans moyen et réelle organisation, peu d'actions étaient menées.

Olivier Mazel faisait quand même des tournées au volant de son 4x4.

La situation change quelques années plus tard avec la création de l'Association Départementale des Comités Feux de Forêt de Vaucluse le 12 décembre 1994 à Gordes par Monsieur Maurice CHABERT, Président de l'ADCCFF.

Les communes qui veulent y adhérer doivent désigner deux élus municipaux et cotiser annuellement. Toujours sur l'impulsion d'Olivier Mazel et sur décision du Maire de l'époque, Gilbert GREGOIRE, une délibération est votée le 13 décembre 1996 afin d'y adhérer. Les membres élus responsables étaient alors M. Grégoire et Monsieur Jauffret. Le reste du groupe se composait d'autres conseillers, du Garde Champêtre et évidemment d'Olivier Mazel Conseiller Technique. Peu d'actions, hormis quelques manœuvres avec les pompiers car toujours peu de moyens et de matériel.

Le 15 février 2001, un arrêté du Maire est pris afin de préciser les missions et actions de ce comité, ce qui le met vraiment en route. Des tenues sont fournies par le CCFF Départemental en plus grand nombre à chaque membre et une organisation commence vraiment à voir le jour.

En 2004, sur le mandat de Mme Eliane THOMASSIN, la Région PACA subventionne l'achat d'un véhicule porteur d'eau à hauteur de 80% ce qui décide la commune d'acquiescer un L200 Mitsubishi d'une capacité de 600L tout équipé que nous possédons toujours.

A partir de là les choses changent. Des tenues, des radios, un second véhicule 4X4 mis à disposition par M. MAZEL, permettent d'instaurer des tournées de surveillance régulières, des manœuvres, des formations de cartographie, secourisme et autres cours de conduite 4X4 sur un circuit appartenant à M. MAZEL et où d'ailleurs tous les Comités de Vaucluse viennent se former également.

Le CCFF sert à protéger, à défendre, à anticiper et à encadrer

des manifestations sportives, festives et de loisirs. Il a également un rôle de secourisme et intervient parfois chez l'habitant en attendant les secours.

Dans le cas d'inondations notamment, nous pouvons nous souvenir de notre intervention en 2008 au Quartier des Ratacans à Cavaillon et au

Plan de Robion mais également à Lacoste lors des éboulements des murs de soutien des routes départementales.

Tous ces membres sont formés aux gestes de premiers secours renouvelés périodiquement.

Le Comité est formé d'environ de 10 à 12 personnes. Elles sont renouvelées en fonction des besoins au rythme des personnes qui arrêtent. Nous avons même parmi nos membres actuellement un médecin, M. Claude Delsongle ce dont nous sommes très fiers et que je remercie infiniment pour son implication.



Point d'orgue de tout cela, toujours sur l'insistance de M. Mazel qui a toujours voulu le meilleur pour son Comité Feux de Forêt, une petite caserne du CCFF a été construite en annexe de la remise des services techniques. Munie d'une salle de réunion, de WC - douche et d'un garage pour le porteur d'eau. Ce lieu renforce la cohésion et l'esprit de groupe du CCFF.

Le lieu fût décidé et construit au cours du mandat de Patricia LOUCHE, Maire et inauguré le 28 juin 2014 tout au début de mon premier mandat avec Maurice CHABERT alors Président du SDISS et des CCFF de Vaucluse.

Tout cela avec la participation bénévole d'un homme, Olivier Mazel que nous remercions sincèrement pour toute son implication farouche, déterminée et opiniâtre tout au long de ces années. Son rôle fédérateur a permis de toujours avoir suffisamment de membres pour que tout fonctionne bien.

Il a su développer des amitiés avec d'autres Comités de Feux, notamment avec celui de Rustrel et son Responsable M. Daniel Jean. Celui-ci est même venu gentiment à Lacoste nous faire quelques formations complémentaires, de cartographie notamment. Un très grand merci à lui pour son amitié et ses précieux conseils.

Je voudrais saluer et remercier Lydia MAZEL, sa femme qui l'a toujours soutenu, encouragé et qui a été elle-même membre.

Toute sa famille a été membre à un moment ou un autre et tous ont participé à l'amicale du Comité de Feux de Forêt en parallèle.

Cette amicale du CCFF qui tout au long de l'année, bénéficie de dons de fidèles et généreux donateurs, ce qui la fait vivre. Ils servent à parfaire les tenues et fournitures de petits matériels et renforce l'amitié bien nécessaire au cœur de l'Association.

Un grand merci aux généreux donateurs et aux membres de l'amicale.

Je vais donc te remettre cher Olivier, la médaille de la Commune de Lacoste pour services rendus avec toutes nos félicitations et je parle également au nom des anciens élus.

Notre Sénateur de Vaucluse, Monsieur Jean-Baptiste Blanc va lui te remettre la médaille du Sénat et je lui laisserai la parole.

Cher Jean-Baptiste qui réalise un remarquable travail d'analyse et de décryptage de notre appareil législatif au service des collectivités territoriales dont il est très proche et notamment en matière de finances et d'urbanisme. Un grand merci à toi, Jean-Baptiste pour ton aide précieuse et ton amitié.

Mathias HAUPTMANN





Bonjour à vous les Amis,
Me voilà de retour, fin prêt pour la saison
Mais avant je souhaite vous rappeler quelques règles

SOYONS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Avec l'arrivée des fortes chaleurs estivales, la commune rappelle à chacun les bons réflexes à adopter pour se protéger en période de canicule.

Ces épisodes peuvent avoir des conséquences graves, notamment pour les personnes les plus vulnérables : **Personnes âgées, enfants en bas âges, personnes malades ou isolées.**



Quelques gestes simples à adopter

- **Buvez régulièrement** de l'eau, même sans soif
- **Evitez les efforts physiques** aux heures les plus chaudes (11h à 14h)
- **Fermez volets et rideaux** en journée, aérez tôt le matin et tard le soir
- **Restez dans des lieux frais** (chez soi, en mairie, dans un commerce climatisé...)
- **Prenez régulièrement des nouvelles** de vos proches, voisins, amis, surtout s'ils sont fragiles ou isolés



REGISTRE CANICULE :

La mairie tient à jour un registre nominatif des personnes vulnérables.

Ce registre permet à nos services de vous contacter régulièrement en cas d'alerte.

Pensez à vous inscrire ou à inscrire vos proches sur le registre en mairie.



En cas d'Urgence : Si vous observez des signes d'un coup de chaleur (fatigue intense, maux de tête, fièvre, vertiges, nausées...),

Composez le 15 (Samu)

Ensemble, soyons attentifs, chacun peut agir à son niveau :

- **En surveillant ses proches**
- **En partageant les bons gestes**
- **En proposant un moment au frais à un voisin**

La solidarité est notre meilleure protection face aux fortes chaleurs.

SENIORS



Allocation Journalière du Proche Aidant (A.J.P.A.)

L'A.J.P.A. (allocation journalière du proche aidant) est une prestation qui peut être versée par la CAF aux personnes qui **arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité** pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie d'une particulière gravité.

Les conditions pour la personne AIDEE

- Avoir un lien étroit avec l'aidant.
- Résider en France de façon stable et régulière.
- Avoir un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80% reconnu par la maison départementale des personnes handicapées
- **OU** avoir un degré de dépendance déterminé par le conseil départemental (évalué dans le GIR 1 à 4).
- **OU** être une personne invalide ou bénéficiaire de rentes d'accident du travail et de maladie professionnelle avec une majoration ou une prestation complémentaire de recours à une tierce

Les conditions pour la personne AIDANTE

- Avoir un lien étroit avec la personne aidée : conjoint, concubin, pacsé, ascendant, descendant ou toute autre personne âgée ou handicapée avec laquelle elle réside ou qu'elle aide régulièrement et fréquemment.
- Résider en France de façon stable et régulière.
- Cesser de travailler ponctuellement ou réduire son activité professionnelle afin de s'occuper d'un proche dépendant ou en situation de handicap.
- Ne pas être rémunéré(e) par ce proche.
- Ne pas percevoir des prestations, allocations et indemnités non cumulables.

Montant de l'indemnité : 65,80 € par jour ou 32,90 € par demi-journée

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à **contacter** :

CLIC PRES'AGE au 09.50.17.46.88

E. mail : gresage84t@free.fr

<http://clic-presaoe.over-bloo.com>

Distribution des colis de Noël

Comme chaque année, la distribution des colis de Noël s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

C'est une excellente occasion de se retrouver et de partager des moments chaleureux et amicaux autour du verre de l'amitié offert par la Mairie et aussi d'être accueillis par Monsieur le Maire et son équipe.

C'est une bonne expérience à renouveler en décembre 2025.



De la cour de récré aux rings de boxe

Nous avons un champion de France à Lacoste.

Sacha Tovar du haut de ses 9 ans s'est vu le 19 avril 2025 remettre le titre de champion de France de pancrace à Marseille.

Le **pancrace** (grec ancien) est un sport de combat grec, permettant au temps des Jeux olympiques antiques de pratiquer quasiment toutes les techniques. Il était juste interdit d'introduire le doigt dans l'œil ou dans la bouche de l'adversaire et de lui tirer l'oreille ou les parties génitales.

C'est un sport très technique.

Sacha est champion dans la catégorie U9 en 23 kg. Il suit la passion de son papa, Michaël Tovar qui pratique ce sport avec discipline et beaucoup de sérieux.

Il réalise 3 à 4 entraînements par semaine au club FIGHT Spirit Academy d'APT avec son entraîneur José Ato et son papa.

Il fait la fierté de toute sa famille et comme tout grand champion il reçoit l'amour de ses parents Michaël et Mathilde.

Nous lui adressons toutes nos félicitations et bonne chance pour la suite.

Bravo champion !



L'Urbanisme dans ma commune

Comprendre les règles

Qu'est-ce que l'urbanisme ?

L'urbanisme régit l'organisation et le développement harmonieux de notre territoire. Les règles d'urbanisme permettent de protéger notre cadre de vie, de préserver l'environnement, de garantir la sécurité des biens et des personnes, et d'assurer une cohérence dans le développement de la commune.

Ma commune est-elle régie par un Règlement ?

Oui par le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Quels travaux sont soumis à autorisation ?

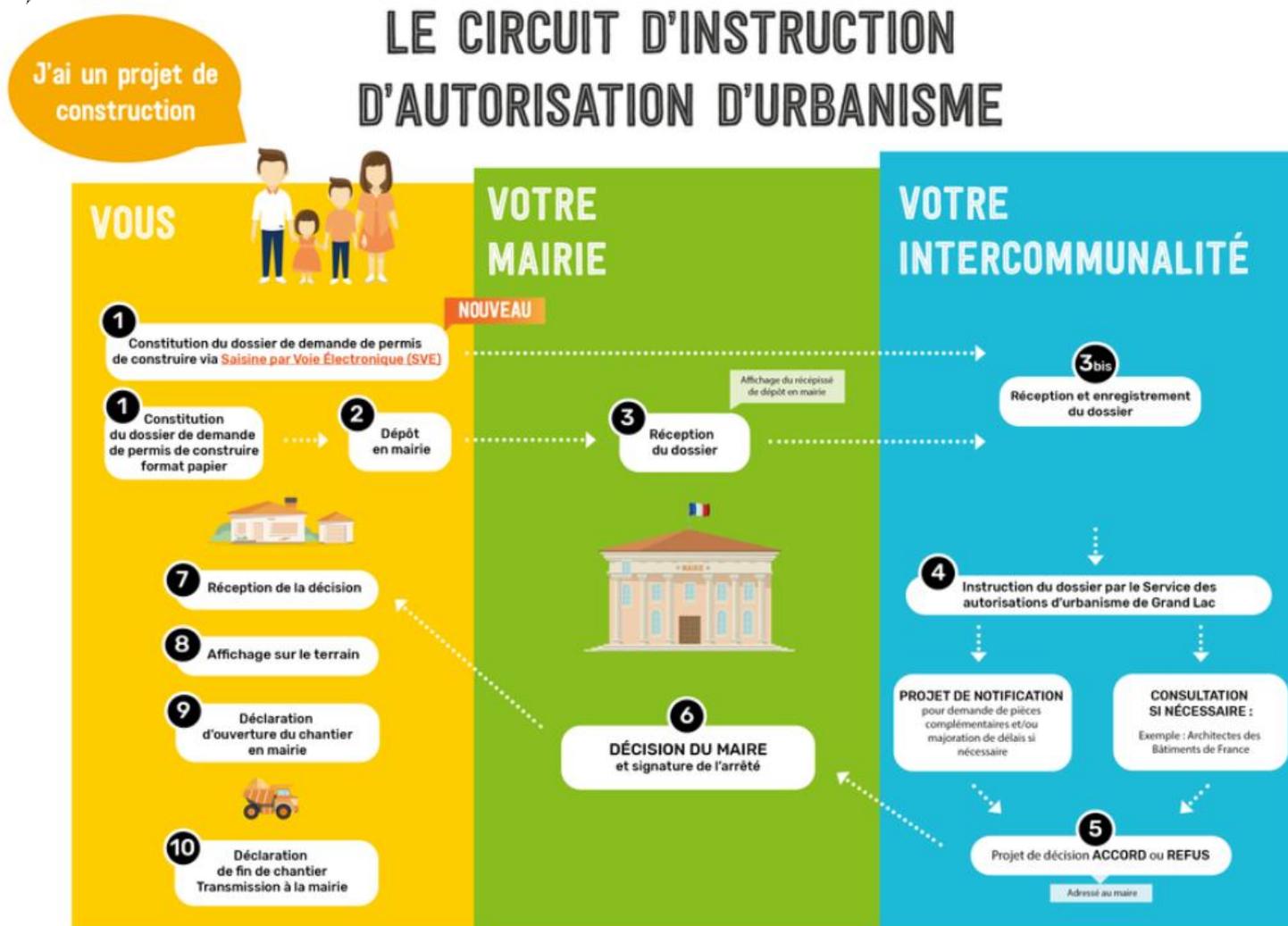
Les clôtures, ravalement de façade, modification de toiture, construction de + de 5m², changement destination...

Liste disponible sur le lien service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Où et comment faire ma demande ?

Les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent être déposées en dématérialisé sur le portail usager d'urbanisme : <https://sve.sirap.fr/#/communesList>

Qui Instruit ma demande ?





La Strada, Cinéma d'Art et d'Essai
Itinérant, tous les mardis soir, à Lacoste
Programmation estivale

De juillet à août, les projections de films se font en extérieur, sur écran géant et à l'emplacement du boulodrome, derrière l'église à la tombée de la nuit.
 En cas de mauvais temps repli au Temple.



15 juillet à 21h45 : LA VENUE DE L'AVENIR

Tout public, film de Cédric Klapisch avec Suzanne Lindon, Abraham Wapler, Vincent Macaigne... 2h06 France, Belgique 2025

22 juillet à 21h45 : PARTIR UN JOUR

Tout public, film de Amelie Bonnin avec Juliette Armanet, Bastien Bouillon, François Rollin... 1h38, France 2025

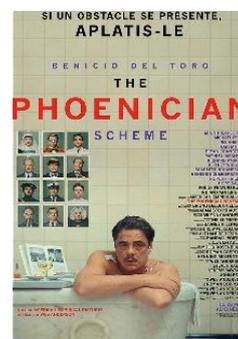


29 juillet à 21h45 : DRAGONS en version française

Aventure, fantastique de Dean DeBlois, avec Mason Thames, Gerard Butler, Nico Parker... 2h05, USA 2025

5 août à 21h30 : THE PHOENICIAN SCHEME en vo sous-titrée

Comédie dramatique de Wes Andersson avec Benicio del Toro, Mia Threapleton, Michael Cera... 1h41, USA 2025



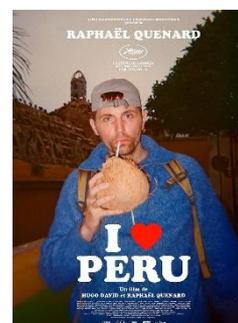
12 août à 21h30 : LIFE OF CHUCK en version française

Drame de Mike Flanagan avec Tom Hiddleston, Mark Hamill, Chiwetel Ejiofor ... 1h51, USA 2024



19 août à 21h15 : I LOVE PERU

Documentaire de Raphaël Quenard et Hugo David avec Raphaël Quenard, Hugo David, Anaïde Rozam... 1h09, France 2025



Entrée : 5,5€ / 10 entrées : 45€ / Adhérents et – 18 ans : 4€ / Adhésion annuelle : 12€

Découvrez le cinéma en plein air, sous les étoiles, à Lacoste

Les bénévoles de La Strada



On se « boulogne » au Foyer rural !

Il faudrait allonger les heures pour remplir tout le calendrier d'activités que proposent les amis du Foyer rural de Lacoste. Les programmes de ce printemps et de cet été le montrent encore :

L'assemblée générale du Foyer rural s'est tenue le 7 mars 2025 et a validé la poursuite d'un bureau élargi fonctionnant en collégialité avec le souhait d'ouverture et de modernité.

Toutes nos activités habituelles (balades, Qi gong, Yoga, pétanque, tarot, conversations italiennes, provençal, café littéraire, atelier patrimoine) fonctionnent activement et nous sommes heureux d'accueillir à présent 90 adhérents.

Des exemples piqués au hasard :

L'ATELIER PATRIMOINE prépare un dépliant pour présenter le patrimoine de Lacoste au travers d'un circuit en 11 étapes qui sera diffusé dès septembre.

Le "gruppetto" **CONVERSATION ITALIENNE**, fort d'une bonne douzaine de participants, clôturera la saison par un repas préparé par chacun chez l'amie Nadine GREGOIRE, à Goult, le vendredi 20 juin à midi. Tous nos vœux pour que Yves se rétablisse vite et puisse être des nôtresen italien, bien sûr ! Le groupe est heureux de voir les progrès réalisés par les (ex-) débutants au fil des rencontres, de l'étude patiente de la grammaire (un poco ma non troppo...), des débats libres et des sujets à thème.



LE CERCLE D'HIVER a fermé ses portes le 5 février après avoir servi 224 repas en 11 mercredis midi d'ouverture. Chaque cuisinier (ère) nous a concocté un délicieux repas, dégusté souvent en extérieur et dans une ambiance conviviale. Un livret de nos recettes est en cours d'écriture.

Le 12 Janvier, **Serge TRUPHEMUS** nous a proposé dans le cadre d'une causerie du dimanche une conférence et de magnifiques clichés autour **des photos animalières**.



Le 17 mai, ce sont déroulés sous le soleil

LES ANNIVERSAIRES...PAR DIZAINES : Ils ont été fêtés dans la bonne humeur et la sympathie mutuelle sous *la chênai* avec près d'une trentaine de participants.



A noter sur vos agendas... ainsi que la gratuité de ces manifestations :

-LA FÊTE DE LA MUSIQUE : Le 21 juin sera le grand jour pour l'amie Maja et son association Ohm de Bonnioux qui organiseront, avec le soutien du Foyer rural de Lacoste, cet événement musical et festif, au stade. Une belle occasion de marquer l'amitié franco-allemande d'aujourd'hui, avec les musiciens berlinois aux platines !...

-LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN : Encore une occasion offerte par le Foyer rural de se rassembler en musique et dans la gaîté avec les polyphonies de St Martin de Castillon dans l'église, puis au boulo-drome le pique-nique partagé avec le groupe musical DJAMA et autour des feux de joie qui lanceront la "saison" estivale le 28 juin.

- "LES PIEDS TANQUES" pour clore la FÊTE VOTIVE : C'est dans le programme de la Fête votive du village que s'insèrera, **le dimanche 27 juillet à 20 h**, la pièce de théâtre en plein air (près du stade) mêlant humour et réflexion, avec le concours de boules qui se déroulera tout l'après-midi derrière l'église. Une buvette sera proposée au boulo-drome durant le concours et une petite restauration gourmande en bas à partir de 18h30, à côté du lieu de spectacle.

-En août, finalement pas de relâche pour le Foyer Rural, puisque **le jeudi 7 Août à 18h** au Temple, **GUY MATHIEU** nous présentera **Jean-Yves CASANOVA** qui parlera de son livre reprenant toute la correspondance de **Sade et Milly ROUSSET** (fille du notaire de St saturnin d'Apt). Une séance de dédicace avec les **publications de L'Auceù libre** et un apéro s'en suivront.

UNE DEAMBULATION HISTORIQUE : Le groupe patrimoine peaufine la déambulation historique prévue à travers le village par une équipe de bénévoles et de comédiens autour de **Giulia RONCHI**, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine des **samedi 20 et le dimanche 21 septembre** qui suivra autant de stations que de "haltes" costumées.

D'autres projets sont en cours : du théâtre, de la musique... L'après-midi jeu autour de la FRESQUE DU CLIMAT sera relancé avec les foyers ruraux de Ménerbes et Roussillon à l'automne ou en début d'hiver.

Enfin, le foyer rural se met au goût du jour avec l'ouverture de son SITE INTERNET.

Grâce au travail de l'ami Joël, le Foyer rural dispose désormais d'un site d'information souple et évolutif. N'hésitez pas à vous y référer et... à lui écrire !

=> <https://www.foyer-rural-lacoste84.com>

BEL ETE A TOUS

M R C L Rue Basse LACOSTE tél 06 15 86 63 94



Mini Racing Club Lacostois

Cher Lacostois, Chère Lacostoises,

C'est une nouvelle saison qui commence. Le radio-modélisme se porte à merveille au sein de notre association. A chaque course nous faisons le plein de pilotes. Ils sont ravis de rejoindre une ambiance aussi cordiale et un site aussi beau. Chaque événement est l'occasion d'échanger et de partager notre passion.

Il n'est pas rare, lors de nos rencontres de voir des personnes nous regarder, n'hésitez pas si vous le souhaitez à venir poser des questions, les pilotes seront trop heureux de vous répondre.

Bien évidemment je remercie la municipalité pour son accueil et ses employés pour leur aide.

Nous vous souhaitons un bel été.



CALENDRIER 2025

15 juin	challenge	LACOSTE
27 juillet	journée club	LACOSTE
14 sept	challenge	LACOSTE
12 oct	challenge	LACOSTE
9 nov	challenge	ST MARTIN DE CRAU





COMMUNIQUÉ DE LA CCPAL



STOP
aux lingettes
dans les toilettes

ADOPTONS LES BONS GESTES !

Les lingettes, les rouleaux de papier toilette (déchets recyclables), les protections hygiéniques, les cotons-tiges, ...
se jettent à la poubelle !

Sinon, je risque :

- ✗ d'obstruer les canalisations et de provoquer des débordements sur la voie publique et chez les usagers
- ✗ d'entraîner des dysfonctionnements sur les équipements des stations d'épuration
- ✗ de polluer l'environnement
- ✗ d'avoir besoin d'une intervention coûteuse

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON
Service Eau et Assainissement
81 avenue Frédéric Mistral - 84400 APT
Tél : 04 90 04 49 70 - Mail : servicedeseaux@paysapt-luberon.fr

PAYS D'APT LUBERON



SERVICE DE L'EAU

**Besoin d'aide dans vos démarches en lien avec votre contrat d'eau ?
Des questions sur votre facture d'eau ?**

Permanence assurée par un chargé de Relation Client SUEZ

A la Maison France Services de Maubec

Chaque mercredi de 14h à 16h30

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

www.suez-rdv.fr ou 0977 408 408



Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h. Appel non surtaxé

POUR LA SECURITE DES FACTEURS



Soyez vigilant avec les guêpes



Chaque année, au retour du beau temps, les insectes piquants, notamment, les guêpes et frelons, sont de retour. Les premières victimes sont les facteurs.

Les piqûres d'insectes peuvent avoir des conséquences graves chez les sujets allergiques et sont toujours très douloureuses.

Ainsi, pour garantir la sécurité de nos facteurs travaillant sur la commune, nous vous invitons à prendre quelques précautions simples mais essentielles pour le quotidien des équipes de la Poste ainsi que la bonne réception de vos courriers et colis :

- Eviter, dans la mesure du possible, de poser des fleurs sur votre boîte aux lettres, qui attirent les guêpes

- Vérifier régulièrement qu'il n'y a pas de nid de guêpes ou autres insectes à l'intérieur ou à proximité de la boîte aux lettres.



Soyez vigilant avec vos chiens

Chaque année en France, environ 2 000 facteurs sont mordus par des chiens, constituant l'une des principales causes d'accidents du travail. Malheureusement, la commune n'est pas épargnée par ce phénomène.

Même si votre chien est habituellement doux, il peut réagir de manière imprévisible ou se sentir menacé, devenant ainsi potentiellement dangereux.

Les propriétaires de chiens sont légalement responsables des dommages causés par leur animal et risquent une amende importante s'ils ne le retiennent pas lorsqu'il attaque ou poursuit un passant, même sans blessure apparente.



Ainsi, pour garantir la sécurité des facteurs travaillant sur la commune, nous vous invitons à prendre quelques précautions simples mais essentielles pour leur quotidien et éviter ces incidents :

- Assurez-vous que votre chien est correctement sécurisé : Veillez à ce que votre chien soit dans un endroit où il ne peut pas accéder à la boîte aux lettres ou à la porte d'entrée lorsque le facteur arrive.
- Utilisez une boîte aux lettres sécurisée : Installez une boîte aux lettres conforme à l'extérieur de votre propriété, accessible sans que le facteur ait besoin de s'approcher de votre domicile.
- Informez les membres de votre famille : Faites en sorte que tous les membres de votre famille soient conscients des risques et des mesures à prendre pour éviter les incidents.

En parallèle, La Poste organise régulièrement des actions de sensibilisation et de prévention pour son personnel. En collaboration avec la Sécurité Civile, la Police Municipale et les brigades cynophiles de la Gendarmerie, des centaines de facteurs de la région suivent chaque année une formation pour se prémunir contre les risques liés aux chiens.

Les facteurs vous invitent donc à coopérer pour garantir la sécurité de nos facteurs, qui travaillent chaque jour pour vous servir. Ensemble, agissons pour éviter les accidents et assurer un environnement de travail sûr pour tous.

Les facteurs vous remercient pour votre collaboration et votre compréhension.



Ne manquez plus les informations et alertes de LACOSTE!

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application PanneauPocket.

Où que vous soyez, quand vous le souhaitez, tous les événements, les actualités et les alertes de la commune sont toujours à portée de main sur votre téléphone.

PanneauPocket qu'est-ce que c'est ?

Une application 100% anonyme, sans publicité et gratuite !

Il vous suffit de télécharger l'application sur votre smartphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur :

- App Store : <https://urlz.fr/g5rK>
- Play Store : <https://urlz.fr/g5rJ>
- AppGallery : <https://urlz.fr/iuvl>

Si vous n'avez pas de smartphone, toutes les informations PanneauPocket sont aussi disponibles sur votre ordinateur. Depuis une page internet tapez **app.panneaupocket.com** et recherchez la commune.

Nous avons hâte de vous retrouver sur l'application pour partager ensemble toutes les nouveautés à venir !



Les informations et alertes de la commune sur **PanneauPocket**

GRATUIT

ANONYME

SANS PUBLICITÉ



Mes points permis Mes relevés d'information

Le relevé d'information intégral (RII) contient toutes les informations liées à votre dossier permis de conduire (solde de points, infractions commises, validité du permis, stages effectués, visites médicales effectuées, ...).

Attention ! si vous pensez avoir commis une infraction, il peut se passer beaucoup de temps avant qu'elle ne soit enregistrée et les points retirés (généralement au moment du paiement de l'amende).

En consultant le RII, vous pouvez vérifier que l'infraction a été prise en compte, les points retirés et décider de suivre un stage de récupération de points, si besoin.

Pour consulter et télécharger le RII se connecter au site

<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr>
via France Connect

Vous pouvez également faire la demande du relevé d'information intégral par mail en



envoyant la copie recto-verso de votre permis de conduire et de votre pièce d'identité à l'adresse :

cert-rii-pc-84@interieur.gouv.fr

Et toujours par simple courrier, en joignant la copie recto verso du permis de conduire, la copie recto verso de la pièce d'identité valide et une enveloppe affranchie au tarif en vigueur avec la liasse "envoi recommandé avec accusé de réception", à l'adresse postale :

**Préfecture de Vaucluse
Mes points permis**

2 Avenue de la Folie 84000 AVIGNON

- NB : Que ce soit par mail ou par courrier, la demande s'effectue auprès de la Préfecture de votre département de résidence.

Attestation de droits à conduire sécurisée (ADCS).

Introduite dans la réglementation du permis de conduire l'ADCS permet aux usagers confrontés à la perte ou au vol de leur titre, aux jeunes conducteurs dans l'attente de leur premier titre ou encore aux personnes dans l'attente du renouvellement de leur titre après suspension, de justifier de l'existence et de la validité des catégories de permis détenues ainsi que les éventuels codes d'aménagements ou de conditions restrictives.

Cette attestation imprimée ou sous format digital, d'une validité renouvelable de quatre mois, peut être présentée lors d'un contrôle

Le décret du 27 novembre 2024 permet désormais, pour tous les titulaires d'un permis



**ADCS : Attestation de Droits
à Conduire Sécurisée**

Du nouveau pour votre permis
de conduire

de conduire, le téléchargement depuis le site <https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr> via France Connect d'une attestation de droits à conduire sécurisée (ADCS).

Elle permet aussi aux lauréats de l'examen pratique ou d'un diplôme professionnel de justifier de leur droit de circuler jusqu'à la réception du permis physique de conduire original.

Sécurisée par un cachet électronique visible 2D-DOC (lisibles par des applications dédiées), cette attestation peut également servir de preuve de droits à conduire auprès des assureurs, employeurs et loueurs.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement se fait en Mairie avec votre pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) et le livret de famille ou en ligne sur www.service-public.fr

Une attestation de recensement vous sera délivrée : elle est demandée pour le permis de conduire, le Baccalauréat, les concours et examens publics, et doit être faite avant vos 25 ans.



- Si vous êtes né(e) entre juillet et septembre 2009, **effectuez la démarche entre juillet et septembre 2025.**
- Si vous êtes né(e) entre octobre et décembre 2009, **effectuez la démarche entre octobre et décembre 2025.**

Une fois recensé vous serez ensuite convoqué(e) par le Service National pour la Journée Défense et Citoyenneté (**JDC**).

L'attestation JDC et l'attestation de recensement sont des documents officiels à conserver sans limite de temps

Vous pouvez organiser votre journée d'appel en ligne sur majdc.fr, et dialoguer avec le service national.

DEMANDE DE PRET DE MATERIEL

La commune met gratuitement à disposition des lacostois(es) et des associations intervenantes sur la commune du matériel communal (tables, chaises...).

Toute demande de prêt devra être effectuée via le formulaire prévu à cet effet à demander en Mairie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



Le ramassage des encombrants est un service gratuit proposé par la commune.

Il est assuré par les employés municipaux le **dernier jeudi de chaque mois***.

Toute demande de retrait doit être effectuée en utilisant le formulaire prévu à cet effet, téléchargeable sur le site internet de la commune, sur Panneau pocket ou disponible en mairie.

- Le service est réservé aux particuliers.
- Seuls les objets ne rentrant pas dans un véhicule léger seront enlevés.
- Toute demande doit être déposée à la mairie au plus tard le mardi midi qui précède le jour d'enlèvement.

Le nombre d'objets encombrants est limité à 3 par passage.

- **SONT INTERDITS** : Les ordures ménagères, les déchets végétaux, les sacs de vêtements, les bidons de liquides divers, les pots de peintures, les pneumatiques, les objets non séparés de leur partie vitrée.

- **SONT ADMIS** : Les gros appareils ménagers, les meubles démontés, les portes et fenêtres sans le vitrage, les sommiers et matelas.

**changement possible*

LA MAIRIE

Accueil du public

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
De 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
9h00-12h00 et 13h00-17h00

Tél : 04.90.75.82.04

Mail : mairie@lacoste-84.com

Adresse : 27 Place de la mairie

Les permanences

Le Maire et les Elus :

Sur Rendez-vous

Architecte Conseil :

2 vendredis par mois.
Sur rendez-vous en Mairie.

L'ECOLE COMMUNALE

40 Place des Tilleuls

Tél : 04.90.75.88.67

LA CURE

Agence Postale Communale

Bibliothèque Municipale

Office de tourisme

intercommunal

36 Place de l'église

Accueil du public

(Horaires provisoirement modifiés)

Lundi, Mercredi et jeudi
9h00-11h30 et 13h30-17h00

Mardi et Vendredi
9h00-11h30

Tél : 04.90.06.11.36

Mails:

bibliotheque@lacoste-84.com

tourisme@lacoste-84.com

agencepostale@lacoste-84.com

Site internet :

www.lacoste-84.com

25-27 Juillet **FÊTE VOTIVE** 2025 **de LACOSTE**

Vendredi 25 Juillet

19h00 – **Pique-nique** tiré du sac

21h00 – **Cinémanouche**

Projection d'un dessin animé et d'un film de Charly Chaplin

Samedi 26 Juillet

14h30 : **Concours de Pétanque à la mêlée**, 2 joueurs, 3 boules,

Inscription 5€ par joueur,

Tirage à 15h30 au Café de Sade,

100€ de prix + participations

16h00 - **Animation surprise** organisée par SCAD

17h00 : **Concours de lancer d'œuf** par équipe

19h00 : **Repas** : Poulet fermier, pomme de terre, fromage, fruit

15€ par adulte - Gratuit pour les enfants de -10 ans

Réservations au 06.24.96.63.92

21h00 : **Groupe musical Eloise** (pop rock)

Suivi d'une animation musicale

Dimanche 27 Juillet

10h00 : **Jeux des enfants**, Place de l'Eglise,
avec le **Comité Communal des Feux de Forêt**

11h30 : **Apéritif** offert par la Municipalité, **Place de l'Eglise**

14h30 : **Concours de pétanques triplettes mixte « non-stop »**,

Inscription 5€ par joueur

Tirage à 15h30, Place de l'église,

100€ de prix + participations

20h00 : **Pièce de Théâtre en plein air « Les Pieds Tanqués »**

Buvette et petite restauration sur place, Stade Queyrus Barthélémy,

Dans la limite des places disponibles.

Ce programme est réalisé par
l'Association Cent Cibles, le Comité Communal des Feux de Forêt, le Foyer Rural et la Municipalité.
Pétards interdits.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.
Imprimerie spéciale – Lacoste.